



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 12 mars 2012 - n°43/D030

Assemblée Plénière du CNIS

Réunion du 25 janvier 2012

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 25 janvier 2012 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I. La Crise économique et ses conséquences en matière statistique	7
II. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2012	18
Conclusion	27

Liste des participants

Monsieur	Cédric	AFSA	Depp
Monsieur	Pierre	AUDIBERT	Insee
Monsieur	Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Madame	Brigitte	BELLOC	DGCL
Monsieur	Jean-Luc	BIACABE	CCIP
Madame	Myriam	BOBBIO	Dares
Madame	Marie-Hélène	BOULIDARD	Démographe
Monsieur	Jean-Claude	BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Madame	Françoise	BOUYGARD	Cours des comptes
Madame	Samira	BOUZÉBRA	CFDT
Monsieur	Didier	CARAÈS	APCA
Monsieur	Gilbert	CETTE	Professeur associé à la Faculté de Sciences économiques
Monsieur	Henry	CHEYNEL	FFB
Monsieur	Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Monsieur	Vincent	CHRIQUI	CAS
Monsieur	Jean-Philippe	COTIS	Insee
Monsieur	Philippe	CUNEO	Cnis
Monsieur	Gérard	de LAVERNÉE	Médef
Monsieur	Patrick	DUCHÂTEAU	Fédération française du bâtiment
Monsieur	Jean-Pierre	DUPORT	Cnis
Monsieur	Denis	DURAND	CGT BANQUE DE France
Monsieur	Charles	EL NOUTY	CGPME
Madame	Patricia	FERRAND	CFDT
Monsieur	Jacques	FOURNIER	Banque de France
Madame	Sandy	FRÉRET	Assemblée des départements de France
Monsieur	Emile	GABRIÉ	Cnil
Madame	Christine	GONZALEZ-DEMICHEL	DGAFP
Monsieur	François-Xavier	HUARD	APCM
Monsieur	Michel	LAMY	CFE CGC - Cese
Madame	Claire	LEFEBVRE	Douanes
Monsieur	Fabrice	LENGLART	Insee
Madame	Dominique	MARCHAND	ASP
Monsieur	Sylvain	MOREAU	SOeS
Madame	Elise	NGUYEN-KWONN	UNAPL
Madame	Hélène	PARIS	Insee
Monsieur	Gilles	POUZIN	CFTC
Monsieur	Mériadec	RIVIÈRE	UNAF
Monsieur	Benoît	ROBIN	CGT FO
Madame	Fabienne	ROSENWALD	SSP
Madame	Nicole	ROTH	Insee
Madame	Carla	SAGLIETTI	Cese
Monsieur	Hervé	SAINT-SAUVEUR	CCIP
Madame	Béatrice	SÉDILLOT	Dares
Monsieur	Baudouin	SEYS	Drees
Madame	Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau Quetelet
Madame	Florence	SORRENTINO	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Mademoiselle	Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Monsieur	Pierre	VERDIER	BSPA
Madame	Dalila	VIENNE	Cnis
Monsieur	François	VINCENT	CFE CGC

Excusés

Monsieur Rémi	BAILHACHE	APCA
Madame Brigitte	BARIOL	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Monsieur François	BERTHELON	CESR Bourgogne
Monsieur Pierre	BERTINOTTI	Contrôle général économique et financier
Madame Annie	CHANUT	Insee
Monsieur Alain	EVEN	CESR Bretagne
Madame Isabelle	FALQUE-PIERROTIN	Cnil
Monsieur Stéphane	FANTUZ	EXPENCIEL
Monsieur Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Madame Cécile	HELLE	Antenne conseil régional du Vaucluse
Madame Sylvie	MARCHAND	Insee
Madame Clotilde	MASSON	Insee
Monsieur Guy	PAILLOTIN	Académie d'agriculture de France
Monsieur Walter	RADERMACHER	Eurostat
Monsieur Frédéric	REISS	Mairie de Niederbronn les Bains
Madame Nathalie	ROY	Union professionnelle artisatnale - UPA
Monsieur Jean-Marie	VANLERENBERGHE	Sénat
Monsieur Jean-Marc	VITTORI	Les échos
Monsieur François-Charles	WOLFF	Institut d'économie et de management de Nantes

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre DUPORT.

Introduction

Jean-Pierre DUPORT, Président du Cnis

Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous accueillir pour cette assemblée plénière du Cnis. Je souhaiterais tout d'abord introduire de nouveaux membres du Conseil. Samira Bouzebra, secrétaire confédérale et membre du service économie et société de la CFDT, spécialiste des questions de protection sociale, remplacera Patricia Ferrand au sein du Bureau du Cnis en tant que représentante de la CFDT. Michel Dinet, n'ayant pu être présent en cette période pré-électorale, représentera les collectivités territoriales, en sa qualité de président du conseil général de Meurthe-et-Moselle. Sandy Fréret, de l'Association des départements de France, siègera également parmi nous.

Je me félicite par ailleurs d'accueillir aujourd'hui Gilbert Cette, professeur à l'université de la Méditerranée et membre du Conseil d'analyse économique, ainsi que Vincent Chriqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique. J'espère d'ailleurs que ce dernier rejoindra prochainement le Bureau du Cnis.

Nous aborderons aujourd'hui un sujet d'actualité : la crise économique et les besoins associés en matière de statistiques. Nos deux intervenants ainsi que Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, nous feront part de leurs réflexions.

L'activité du Cnis au cours de l'année 2011 fut dense, comme ce fut le cas lors des années précédentes. Le bilan qu'il m'a été donné d'exposer devant l'Autorité de la statistique publique en décembre dernier illustre la variété et l'importance des sujets traités. Des avis ont été formulés qui vous seront soumis aujourd'hui.

Je souhaiterais pour ma part revenir sur deux chantiers majeurs, initiés en 2011 : la rénovation des statistiques sur la sécurité et la réponse pénale, ainsi que le recours aux données de caisse des grandes enseignes pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. La concertation autour de ces questions aura été de grande qualité, au sein du Cnis et des instances de pilotage. La participation aux travaux de la commission « services publics et services aux publics » d'un représentant de la Direction de la police judiciaire est à saluer, de même que celle d'un représentant du groupe Auchan aux travaux de la commission « entreprises et stratégies de marché ». Cette implication témoigne d'une reconnaissance de la mission du Cnis et d'une capacité du Conseil à se saisir en toute impartialité des questions de société. La réforme du Cnis et de ses commissions trouve ici sa justification. Dans l'ancienne configuration du Conseil, de tels sujets n'auraient pas nécessairement pu être abordés. A cet endroit, il me faut également remercier les présidents de commissions pour leur contribution et leur implication.

D'autres travaux menés durant les années précédentes commencent également à porter leurs fruits. En réponse aux recommandations du groupe de travail présidé par Pierre Valentin sur le microcrédit, une collecte d'informations a été engagée par la Banque de France. Un groupe de travail a par ailleurs été constitué pour aborder le thème des lignes de métiers bancaires, dans le prolongement des travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur les groupes financiers. La mise en place de ce groupe de travail a nécessité de résoudre des contraintes de confidentialité. Le groupe de travail, présidé par Alain Duchateau, livrera ses conclusions en mars 2012. Les réflexions du groupe de travail présidé par Edith Archambault sur les associations alimenteront quant à elles le plan d'action interministériel en faveur de l'économie sociale et solidaire, annoncé en novembre dernier par la directrice générale de la cohésion sociale. Une enquête sur les associations devrait être réalisée par l'Insee en 2014. Une réflexion très riche a également été menée par le groupe de travail présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert sur le mal-logement. Ces travaux ont permis de définir les différentes dimensions du mal-logement et de jeter les bases des études statistiques nécessaires à leur mesure. Les inquiétudes autour de la réalisation de l'enquête logement semblent sur le point d'être levées. Celle-ci devrait être réalisée en 2013, avec un échantillon de taille identique à celui de l'enquête précédente. Les avis fermes et répétés du Cnis auront permis de progresser dans cette voie.

Je tiens à remercier tous les artisans de ce bilan positif : les présidents de commissions, les membres du Bureau et l'ensemble des organismes qui œuvrent pour une statistique au service de la représentation de la société. Je salue tout particulièrement la contribution de Raoul Briet à l'avancée des réflexions sur les questions d'emploi. Jean-Christophe Sciberras, président de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines, lui succèdera à la présidence de la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

En termes de fonctionnement, les commissions du Cnis semblent avoir trouvé leur public depuis leur création en 2009. Elles réunissent régulièrement entre 50 et 70 participants, avec en moyenne 20 % de nouveaux participants à chaque réunion. La participation des utilisateurs de la statistique publique a été renforcée par rapport à celle des représentants de la statistique publique. Ces derniers demeurent cependant largement

majoritaires. Les efforts devront donc être poursuivis pour élargir la connaissance de l'activité du Cnis au sein de la société civile.

Une expression libre quant aux attentes vis-à-vis de la statistique publique et du Cnis a par ailleurs été suscitée au sein du Bureau. Des pistes ont été identifiées qui pourront être approfondies dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018. A ce stade, un consensus semble émerger autour de la nécessité pour les statisticiens d'aider les utilisateurs à mieux se repérer dans le foisonnement des données. Cette remarque salue les efforts importants de la statistique publique pour produire et diffuser de nombreuses données. Il s'agira néanmoins de réfléchir à une façon de rendre les statistiques plus intelligibles.

L'adhésion du plus grand nombre à la nécessité d'une statistique publique est d'autant plus importante dans une période marquée par la diminution des moyens de la statistique publique. Au côté des statisticiens, le Cnis s'attachera à faire connaître largement l'utilité et l'efficacité de la statistique publique, en valorisant ses travaux et leur intérêt pour la démocratie et l'action publique. En ce sens, l'organisation d'un débat public sur la statistique publique pourrait être sollicitée.

Après trois ans de coexistence entre l'Autorité de la statistique publique et le Cnis, chacun semble avoir trouvé son positionnement. Des rapports confiants ont pu être instaurés, pour permettre à chacun d'intervenir dans son domaine, en liaison avec le directeur général de l'Insee. Cette efficacité devra être maintenue dans la durée.

En conclusion, je souhaiterais vous faire part du projet de transfert du Secrétariat général du Cnis au sein de la Direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee. J'émetts pour ma part un avis favorable quant à ce nouveau positionnement, qui ne semble pas de nature à remettre en cause la bonne conduite actuelle des travaux du Cnis. Le Comité de direction de l'Insee a indiqué son souhait d'accompagner cette réorganisation en confiant le secrétariat général du Cnis à Pierre Audibert, en remplacement de Philippe Cuneo, appelé à exercer d'autres fonctions au sein de l'Insee. Pierre Audibert saura sans aucun doute faire progresser encore le Cnis dans la communication autour de ses travaux et favoriser la prise en compte des préoccupations du Cnis par l'ensemble du service statistique public. Je remercie à cette occasion Philippe Cuneo qui aura marqué le Cnis de son dynamisme et de son engagement sans faille pour une statistique réactive et au plus près des sujets de société. Philippe Cuneo aura été l'artisan de la nouvelle organisation du Cnis dont les apports ont été soulignés. Il aura aussi soutenu courageusement des décisions et des prises de position parfois délicates du Bureau et de moi-même, contribuant ainsi à l'efficacité du Cnis. La mission qu'il poursuivra au sein de l'Insee devrait du reste constituer un appui pour le Cnis.

I. La Crise économique et ses conséquences en matière statistique

1. Introduction à la discussion

Jean-Philippe COTIS, Directeur général de l'Insee

A en juger par les années récentes, l'appétence pour les statistiques s'accroît durant les périodes de crise. On attend de ces statistiques une certaine célérité dans la publication, une vaste couverture des phénomènes observés et des indicateurs pertinents pour les politiques publiques. Au cours des années récentes, la statistique a beaucoup investi pour répondre à ces attentes. Les conjoncturistes en particulier ont développé des indicateurs très pointus pour déceler les retournements de conjoncture. J'aborderai ce sujet dans un premier point.

Un appareil statistique de qualité est également nécessaire pour apprécier les coûts sociaux associés à la crise, en lien avec le chômage, le sous-emploi, la perte de bien-être et le risque d'exclusion sociale. Dans ce domaine, relevant de la statistique sociale, le service statistique public dans son ensemble a accompli des efforts considérables. J'y reviendrai dans un second temps.

Au-delà de la qualité des statistiques, le succès de leur usage passe également par la pertinence des analyses. A cet égard, il n'est pas certain que la profession des économistes ait fait la meilleure utilisation des indicateurs existants. Indépendamment de l'incomplétude et de l'opacité des données financières, des signaux d'alerte ont été négligés qui suggéraient des risques de crise. Pour diagnostiquer la situation du secteur financier, on s'est trop contenté d'indicateurs internes à la sphère financière, au détriment

d'indicateurs reliant la sphère financière à la sphère réelle. Les indicateurs mixtes révélèrent un risque de déconnexion entre ces deux sphères.

S'agissant de faire évoluer les méthodes de mesure et de prévision, l'Insee a initié des innovations méthodologiques pour améliorer les modèles de prévision dans un contexte de récession historique, adapter les traitements statistiques en cas de fluctuation importante et mieux prendre en compte l'incertitude autour des prévisions. Pour prévoir la production, les conjoncturistes s'appuient traditionnellement sur des estimations issues de modèles linéaires, qui relient la production au solde d'opinion des enquêtes de conjoncture. Fin 2008, une dégradation des enquêtes de conjoncture a toutefois été constatée. Les modèles annonçaient bien un recul de la production manufacturière, mais en sous-estimaient largement l'ampleur. En effet, le recul de la production a été particulièrement marqué au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009. En 2009, des travaux ont été conduits pour définir de nouveaux modèles, afin de mieux capter l'amplitude des variations de la production manufacturière. Les modèles ont été modifiés pour mieux exploiter les informations contenues dans les soldes d'enquêtes, à savoir le nombre d'entreprises déclarant une variation de leur production et l'ampleur des variations correspondantes. Il est apparu que les soldes d'opinion peinaient à rendre compte des situations extrêmes. Il était donc nécessaire d'amplifier le signal fourni par les réponses des chefs d'entreprises, à travers des modèles non linéaires. En intégrant ces informations, la chute de la production durant la crise de 2008-2009 a pu être mieux retracée. L'utilisation de tels modèles aurait permis de prédire et de suivre les difficultés macroéconomiques de façon beaucoup plus sûre, en distinguant notamment les phénomènes de crise des fluctuations saisonnières.

Avec la crise, il devient également difficile de quantifier les incertitudes qui entourent les prévisions. Tel a été le cas lors de la crise de 2008-2009. Des travaux ont été menés pour appréhender l'incertitude autour de la prévision en incorporant l'information disponible à chaque date, selon la méthode des régressions quantiles. Un dossier a été publié sur le sujet dans la note de conjoncture de l'Insee de décembre 2011. L'intervalle de confiance autour de la prévision s'était considérablement élargi pendant la crise de 2008-2009, avant de se resserrer en 2010. Il s'est de nouveau élargi à partir de l'été 2011, avec l'aggravation de la crise des dettes souveraines dans la zone euro.

S'agissant de mieux mesurer les coûts sociaux de la crise, au-delà du suivi conjoncturel et de l'amélioration des prévisions économiques, deux grands chantiers ont été lancés, en réponse à une forte demande du Cnis, concernant la mesure du chômage et du sous-emploi, ainsi que la mesure de la pauvreté.

De nombreuses améliorations ont été obtenues dans la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi. Comme l'avait souhaité le Cnis, il s'agissait de rendre compte de situations complexes et diversifiées, via une batterie d'indicateurs. L'Insee présente depuis décembre 2007 des informations sur le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux d'activité, le halo du chômage et le sous-emploi, 60 jours après la fin de chaque trimestre. Suite au rapport du Cnis paru en juin 2008, l'Insee a enrichi ses publications avec d'autres indicateurs tels que le taux d'emploi en équivalent temps plein, le taux d'emploi à temps complet et le taux d'emploi à temps partiel. Sont aussi publiés des taux d'emploi sous-jacents – c'est-à-dire des indicateurs neutralisant les effets de composition démographique. Par ailleurs, l'Insee a rendu publique une série d'évolutions trimestrielles du chômage depuis 1975, établie sur une base nouvelle, harmonisée selon les critères retenus par Eurostat. Cette série a fait l'objet de travaux approfondis pour en vérifier la fiabilité. La source à l'origine de ces données, à savoir l'enquête emploi, est en cours d'amélioration. Le projet de refonte de l'enquête emploi, présenté au Cnis à l'automne 2009 est dans sa dernière ligne droite. L'enquête à la fois rénovée et enrichie sera réalisée en 2013. Dans sa forme actuelle, l'enquête emploi comporte d'ores et déjà des améliorations : augmentation importante de la taille de l'échantillon et redressement de la non-réponse grâce à une nouvelle base de sondage ainsi qu'à une enquête auprès des non répondants.

Depuis le milieu des années 2000, suite à la publication du rapport Freyssinet, l'Insee s'est par ailleurs attaché à progresser dans la connaissance des ressources et des conditions de vie des ménages. Une plus grande mobilisation des sources administratives – par appariement entre l'enquête emploi et les sources fiscales, ainsi qu'à travers la mobilisation de données issues du domaine social (montants effectivement versés aux bénéficiaires de prestations sociales) – a permis d'élargir le champ des ménages couverts et le spectre des revenus pris en compte. Les enquêtes patrimoine ont permis d'imputer les revenus financiers qui n'apparaissent pas dans les déclarations fiscales de revenus. Une plus grande homogénéité dans le temps a également été obtenue, à travers une rétopolation des enquêtes sur les revenus fiscaux de 1996 à 2004. L'exploitation directe de sources administratives a permis de mesurer des indicateurs de ressources et d'inégalité à des niveaux locaux très fins. Des indicateurs robustes ont été développés pour le haut de la distribution des revenus. Depuis 2004, l'Insee publie des statistiques de niveau de vie et de pauvreté au niveau départemental. Des indicateurs de revenus sont publiés à des échelons géographiques plus fins, jusqu'au niveau infra-communal.

Le système d'observation des ménages privilégie la robustesse des résultats en s'appuyant sur les sources administratives. Les délais de production sont ainsi fortement contraints par la disponibilité des sources fiscales et sociales. L'Insee produit donc des statistiques de revenus environ 18 mois après la fin de l'année

de référence. L'Insee produit également l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages (volet français du dispositif européen SILC). Cette enquête est appariée avec des sources fiscales et sociales pour la partie monétaire et ressources ; pour ce qui est des conditions de vie, elle se fonde sur des données d'enquête auprès des ménages. Des efforts substantiels ont été réalisés en 2011 pour raccourcir les délais de production de l'enquête. A terme, l'objectif serait de mettre à disposition les indicateurs sociaux d'une année donnée au début de l'année suivante.

Dans le contexte actuel, un autre enjeu serait de développer l'analyse d'indicateurs mixtes mettant en relation la sphère financière et la sphère réelle. L'histoire économique nous enseigne qu'il faut craindre les épisodes durant lesquels la sphère financière se déconnecte durablement de la sphère réelle. Dans ces périodes, le coût du capital est perçu comme très faible par les agents économiques et la prise de risque devient inconsidérée. Des secteurs comme l'immobilier et la bourse acquièrent alors une dynamique autonome, déconnectée des fondamentaux (c'est-à-dire dissociée de la sphère réelle et, par conséquent, de la production). Il est donc impératif de disposer d'indicateurs permettant de jauger la surextension financière, et il existe des cas où l'on peut « facilement » diagnostiquer le risque d'une crise financière, en particulier lorsque la sphère réelle (le marché des biens et services) est elle-aussi en surchauffe. Tel n'était pas le cas en 2006-2007, car la sphère réelle était particulièrement stable : pas d'inflation et une croissance économique régulière. Les économistes avaient même baptisé cette période la « grande modération ». Cependant, l'excès d'épargne mondiale, tout en maintenant une faible inflation sur le marché des biens et services, s'est déversé sur les marchés financiers, entraînant une très forte inflation des prix d'actifs. A cette époque, les investigations menées au niveau de la sphère financière n'ont pas permis aux économistes de conclure, puisqu'on ne décelait par ailleurs aucun risque de crise du côté de la sphère réelle. Les économistes ont vérifié la solvabilité des acteurs économiques, c'est-à-dire le risque de surendettement. De cet examen, ils ont conclu que les acteurs économiques étaient solvables. Les ménages étaient certes endettés mais ils avaient en contrepartie un patrimoine immobilier de grande valeur. Les entreprises avaient souvent une forte dette mais leurs fonds propres, tels que mesurés par leur capitalisation boursière, étaient élevés. L'ensemble paraissait équilibré. Une inquiétude portait sur les marchés immobiliers *subprimes*. Ce segment de petite taille ne semblait toutefois pas porter de risque systémique. De manière générale, des valorisations financières inflatées étaient comparées entre elles. Les économistes les plus circonspects ont pour leur part exploré des indicateurs mixtes, ayant compris qu'en période d'exubérance irrationnelle, les dettes et les actifs augmentent de concert, gardant entre eux un rapport stable, au risque d'une déconnection avec la sphère réelle.

L'enjeu serait donc de privilégier des indicateurs mixtes sphère financière/sphère réelle. Dans le domaine de l'immobilier, le meilleur indicateur de surextension demeure le ratio prix du logement sur loyer. Si le prix des maisons augmente pour des raisons physiques, en lien par exemple avec la rareté des terrains à bâtir, alors les loyers et les prix de l'immobilier augmenteront de concert, sans risque de déséquilibre. Si, en revanche, le prix du logement augmente beaucoup plus vite que les loyers, un risque de déséquilibre financier apparaît. Le ratio prix du logement sur loyer avait beaucoup augmenté dans les années précédant la crise. Ce type d'indicateur a été publié à intervalles réguliers par certaines institutions publiques (dont l'OCDE), sans pour autant capter l'attention des décideurs privés – ces derniers privilégiant souvent une logique purement financière. Si une évolution plus allante des prix par rapport aux loyers et aux revenus ne traduit pas nécessairement un fonctionnement irrationnel du marché ou la formation d'une bulle, il s'agit tout de même d'un signal d'alerte. En Espagne et aux Etats-Unis, la dynamique des marchés immobiliers étaient largement nourrie par des innovations financières et par l'endettement des ménages les moins solvables – ce qui pouvait laisser suspecter la formation d'une bulle. L'augmentation des prix de l'immobilier, loin de freiner le marché, a alimenté la demande. La croissance anticipée de la valeur des biens immobiliers est alors devenue une source majeure de développement du crédit par l'extraction de la plus-value latente. En France, de tels phénomènes n'ont pas eu cours de façon massive avant la crise financière. Les banques françaises sont restées relativement sélectives dans l'octroi de prêts aux ménages. Le crédit immobilier accordé en fonction de la capacité d'achat des ménages et non de la valeur du bien acquis s'est révélé vertueux. L'endettement global des ménages français était nettement plus faible avant la crise que dans les autres pays. Un dossier a été publié sur le sujet dans la note de conjoncture de l'Insee de juin 2011.

Un autre exemple d'indicateur mixte sphère financière/sphère réelle se trouve être le « Q de Tobin », à savoir le ratio entre la valeur boursière des entreprises et la valeur de leur capital physique au coût de remplacement. Plus la valeur boursière d'une entreprise s'élève au-dessus de sa valeur physique, plus les marchés anticipent une forte croissance des bénéfices. Cette croissance est toutefois potentiellement irréaliste. Ce type de ratio peut aider à appréhender d'éventuelles complications financières.

En synthèse, la description statistique de la sphère réelle s'avère être de bonne qualité, en France comme dans de nombreux pays. Des progrès continuent d'être accomplis, y compris dans la mesure du bien-être et du développement durable, en ligne avec les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. L'accent nécessiterait dorénavant d'être mis sur les statistiques financières, en valorisant mieux les indicateurs à la charnière entre la sphère financière et la sphère réelle. Il s'agirait ainsi d'élargir la surveillance du système financier à la surveillance macro-prudentielle. Dans cette optique, l'Union Européenne a d'ailleurs créé le Conseil européen du risque systémique, doté d'une mission d'alerte et de recommandation. En pratique, la

formation d'une bulle s'avère difficile à prévenir. Les diagnostics peuvent cependant être améliorés, afin d'émettre les bons signaux d'alerte et de faciliter la conduite des politiques économiques.

Vincent CHRIQUI, directeur général du Centre d'analyse stratégique

Le système statistique français est extrêmement performant, y compris dans sa couverture du système financier et du risque systémique. Les données produites sont abondantes et font l'objet d'améliorations continues. Dans les années 70 et 80, des travaux ont été menés, notamment sur les crédits émergents, par la Banque de France et la Banque des règlements internationaux. Plus récemment, des travaux ont été menés dans le cadre du groupe de travail du Cnis présidé par Gilles de Margerie sur les statistiques des groupes financiers. Ces travaux se poursuivent aujourd'hui dans le cadre du groupe technique présidé par Alain Duchateau sur les statistiques bancaires par lignes de métiers. Des *stress tests*, permettant de croiser les informations disponibles pour éprouver la vulnérabilité des systèmes bancaires, ont été mis en œuvre au niveau européen par l'*European banking authority*. Les données résultant de l'application des différentes réglementations prudentielles, bien que n'étant pas publiques, viennent également enrichir les rapports financiers des banques. Malgré tout, des champs relevant du système financier sont encore mal connus. On peut penser notamment aux marchés de gré à gré, aux bilans consolidés des établissements bancaires et para-bancaires, au système bancaire fantôme (dont l'ampleur a été illustrée par un rapport du Centre d'analyse stratégique) et aux données du marché immobilier (pour lequel on manque parfois d'une information approfondie et en temps réel). Le travail d'analyse porte souvent sur des éléments déjà connus, dans une logique d'approfondissement, en laissant de côté les champs inexplorés.

Au-delà de la couverture de l'ensemble du système financier, l'enjeu serait d'améliorer l'appréhension de la vulnérabilité, en lien avec les travaux d'interprétation des crises et le travail d'analyse pour tenter de prévenir les crises futures. La capacité à résister aux chocs demeure une notion complexe, notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier la vulnérabilité à des risques systémiques. Des indicateurs approfondis ont été développés ces derniers temps, articulés avec des interventions publiques ou réglementaires : les indicateurs de stabilité de la commission (à approfondir, le cas échéant à travers une logique de ratios, notamment pour suivre la relation entre les prix d'actifs et leurs fondamentaux), les indicateurs provenant du système bancaire (*vulnerability indicators for the banking sector*, agrégeant des données macro-financières) et les indicateurs des agences de notation (faisant l'objet de débats).

Un autre débat porte sur les données structurelles. La publication de données pour chaque pays par l'OCDE a fait l'objet de discussions. Les débats sur la croissance potentielle sont permanents. Une réflexion est également en cours sur l'impact des publications sur les données en cours d'observation. De fait, l'évolution de la crise économique conduit à réviser les approches.

En ce qui concerne les entreprises et le potentiel de croissance, l'enjeu serait d'approfondir l'analyse de la solidité du passif des entreprises. Ce point demeure essentiel pour étudier la bonne santé des entreprises, la croissance de l'économie et la capacité d'investissement. Or, en période de crise, les évolutions peuvent être rapides et difficiles à suivre. En France, les statistiques sur le passif des entreprises sont plutôt meilleures que dans d'autres pays tels que l'Allemagne. Les données privées nécessiteraient toutefois d'être approfondies, en particulier celles ayant trait à l'actionariat. A court terme, il s'agirait ainsi de mieux comprendre comment les entreprises réagissent dans la crise (par rapport à leurs besoins en fonds propres notamment) ; à moyen terme, l'objectif serait de mieux appréhender les caractéristiques de financement du système français. La question du rationnement des crédits aux entreprises se pose également, en lien avec les risques de transmission d'une crise financière à l'économie réelle. Sur ce point, des données sont produites par la Banque de France. Néanmoins, une vision de l'ensemble du passif, au-delà de la partie bancaire du financement, constituerait un progrès. La problématique des délais d'accès aux données nécessiterait également d'être adressée.

La Commission européenne a par ailleurs identifié une difficulté liée au financement de l'amorçage. Ce point a également fait l'objet d'une note du Centre d'analyse stratégique. Dans ce domaine, il demeure difficile d'obtenir des données précises, sur les TPE et les différentes formes de capital risque notamment. De telles données seraient précieuses, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre dans ce champ (aides fiscales et interventions directes) et de la spécificité du contexte français. Une compréhension fine de la répartition des crédits et de la composition des passifs des entreprises en cause permettrait d'étudier cette piste d'amélioration de la croissance.

En ce qui concerne la croissance potentielle et sa soutenabilité, le Centre d'analyse stratégique a travaillé en 2011 avec le Trésor pour élaborer le rapport France 2025. Dans ce domaine, des sujets de court terme nécessiteraient d'être approfondis, concernant notamment l'innovation, les brevets, la capacité de création économique, etc. Des données brutes existent sur les brevets. Cependant des données plus fines sur les dépenses d'innovation mériteraient d'être produites. Dans une perspective de long terme, les questions liées à la soutenabilité environnementale nécessiteraient d'être adressées, compte tenu de la pression exercée sur les ressources naturelles par la croissance des pays émergents, du réchauffement climatique, etc. Bien

que ces questions interpellent davantage les économistes que les statisticiens, des moyens devront être mobilisés pour les intégrer aux réflexions.

Pour ce qui est des ménages et de la mesure du bien-être, des groupes de travail ont été constitués en mai 2010 pour tenter de décliner le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en objectifs opérationnels. Ces travaux mobilisent 15 Etats membres de l'Union Européenne, la Suisse, l'OCDE et la Commission économique des Nations Unis pour l'Europe. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi pointe des domaines à approfondir pour aboutir à une mesure plus large du bien-être, au-delà du PIB. Cependant, le rapport ne définit pas les indicateurs à utiliser pour enrichir le seul indicateur PIB. Une réflexion a donc été engagée en ce sens, dans une perspective internationale afin de permettre des comparaisons entre pays. Un premier groupe, piloté par la France et Eurostat, a été chargé d'examiner comment mieux prendre en compte la perspective ménages dans le cadre des comptes nationaux (distribution des revenus, consommations, prise en compte des aspects santé et éducation, etc.). La réflexion portera également sur l'harmonisation des enquêtes emploi du temps, avec en point de mire une meilleure appréhension du temps disponible. Un second groupe a été chargé de proposer des statistiques harmonisées pour mesurer la qualité de vie dans ses aspects objectifs et subjectifs, en étudiant toutes les difficultés méthodologiques sous-jacentes.

L'Insee a pour sa part apporté une contribution en octobre 2011, avec une enquête sur la situation des français dans la vie. Les personnes interrogées ont exprimé un niveau moyen de satisfaction dans la vie de 7,3 sur une échelle allant de 0 à 10. La satisfaction est apparue augmenter systématiquement avec le niveau de vie, avec toutefois un gain de satisfaction plus faible à mesure que le niveau de vie augmente.

L'OCDE a développé un projet original baptisé « *how's life ?* », articulant tous les indicateurs susceptibles de contribuer au bien-être (le revenu, l'emploi, le logement, la santé, le travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'éducation, les liens sociaux, l'engagement civique et la gouvernance, l'environnement, le bien-être subjectif, etc.), avec une attention portée à l'importance que les répondants accordent aux différentes dimensions du bien-être.

Pour aller encore plus loin, il conviendrait de mieux appréhender les questions liées à l'environnement, en particulier dans une perspective de long terme. L'accent nécessiterait par ailleurs d'être mis sur les questions sociales. Les statistiques s'améliorent concernant la précarité et le sous-emploi. En période de crise, la question de la vulnérabilité des individus devient essentielle, y compris dans une perspective dynamique (en lien avec la crainte des individus vis-à-vis de leur situation). La mesure des inégalités apparaît également comme un axe majeur de développement, le cas échéant pour enrichir l'analyse de la richesse nationale et de la soutenabilité des évolutions.

Dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, un rapport a été produit par le CAE et le Conseil allemand des experts en économie, proposant une déclinaison d'indicateurs et préconisant d'utiliser le ratio harmonisé inter-quintiles 80/20 comme indicateur d'inégalité de revenus par unité de consommation. Ce ratio est aujourd'hui produit par Eurostat. L'accent pourrait être mis également sur le patrimoine, avec la difficulté de réunir des données harmonisées dans ce domaine. Les réflexions devront être poursuivies sur ces sujets au cours des années à venir, en France et dans une perspective internationale.

En conclusion, l'enjeu serait de sortir de la crise avec des objectifs au plan statistique. La couverture de certains champs nécessiterait d'être améliorée. Les données disponibles devraient ensuite pouvoir être synthétisées et interprétées, pour appréhender plus avant des notions telles que la vulnérabilité, la correction des cycles économiques, etc. Une attention particulière nécessiterait d'être portée à certains sujets parmi lesquels les inégalités, la soutenabilité à moyen terme au regard des contraintes environnementales, etc.

Gilbert CETTE, Université de la Méditerranée – Conseil d'analyse économique

En préambule, je tiens à préciser que mes propos n'engageront que moi et aucune institution. La qualité de l'information statistique est essentielle en toutes circonstances et particulièrement en situation de crise. A cet égard, la France bénéficie d'un standard parmi les plus élevés. L'Insee, la Banque de France et les autres institutions publiques productrices de statistiques fournissent une information statistique de grande qualité.

Le cœur de l'information statistique demeure la comptabilité nationale. Dans ce domaine, la continuité conserve une grande importance. A cela, s'ajoute un besoin de recul. A cet endroit, il me faut féliciter l'Insee pour son important travail de rétropolation, jusqu'en 1949, de très nombreuses données trimestrielles. Ces données permettent, par exemple, de comparer les évolutions actuelles avec celles intervenues lors de précédents chocs conjoncturels (chocs pétroliers, crise de l'année 1993, etc.). Le bénéfice d'un tel recul est exceptionnel.

La comptabilité nationale s'établit dans le respect de lourds et multiples encadrements réglementaires (SCN mondial, SEC européen, procédures de déficit excessif, procédures RNB, etc.). Le poids des procédures fait que les ajustements sont relativement lents. Néanmoins, l'adaptation de l'appareil statistique aux besoins nouveaux s'opère dans des conditions louables. L'appareil statistique français s'est ainsi adapté aux besoins nés de l'élaboration d'un *board* européen, en intégrant des normes contraignantes. La Banque de France a également produit d'importants efforts pour rassembler, traiter et diffuser de très nombreuses données dans le domaine monétaire et financier. Les difficultés induites semblent avoir été bien gérées, en comparaison avec d'autres pays de l'Eurosystème.

Ces dernières années, l'appareil statistique français a également démontré sa capacité d'adaptation à la demande sociale. En réponse aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, l'Insee s'efforce ainsi d'échapper à la « dictature de la moyenne ». Des progrès nécessiteront encore d'être réalisés en ce sens, notamment s'agissant de caractériser la situation financière des entreprises, en vue de prendre en compte toute la diversité des situations. L'Eurosystème a par ailleurs décidé d'approfondir le suivi du comportement financier des ménages, pour permettre des analyses comparées entre les pays de la zone Euro. Dans cette optique, l'Insee et la Banque de France sont parvenus à mettre en œuvre une réorganisation concertée de l'enquête patrimoine. Cet effort d'adaptation exemplaire au sein de la zone Euro permettra de bénéficier, en France, d'une qualité d'information supérieure. Pour autant, l'information statistique fait encore défaut dans des domaines délicats tels ceux ayant trait au coût social de la crise. Pour progresser dans cette voie, le besoin de réactivité ne devra pas conduire à sacrifier les exigences en termes de qualité.

Pour travailler sur la crise et sur toute question économique, les économistes et les chercheurs doivent disposer d'un accès aux données statistiques de base et en particulier à des données individuelles. Dans ce domaine, le fonctionnement remarquable du Comité du secret statistique est à souligner. Le Centre d'accès sécurisé à distance constitue également un outil moderne et efficace. D'autres institutions s'inscrivent dans cette logique. Une réflexion est ainsi menée au sein de la Banque de France pour mettre à disposition des économistes et des chercheurs des données individuelles de nature monétaire et financière.

A ce stade, des interrogations subsistent néanmoins quant aux moyens de répondre à certaines demandes. Si la façon dont l'Insee a réagi à la mise en cause du calcul de l'inflation en mettant en place un outil de calcul en ligne de taux d'inflation spécifiques est exemplaire, la construction par l'Insee d'un indicateur de dépenses pré-engagées pose question. Cette initiative labélise un indicateur qui, bien qu'élaboré de manière tout-à-fait sérieuse (en s'appuyant notamment sur les réflexions menées dans le cadre du rapport Quinet), pourrait ne pas être le plus adapté. Une autre méthode aurait pu être privilégiée, consistant à permettre aux utilisateurs de calculer leur indicateur de dépenses pré-engagées, sur la base d'un choix de modalités offert par l'Insee. L'Insee a répondu à une demande impérative en calculant un indice de prix hors tabac, en vue notamment d'assurer l'indexation de certains revenus. Dans le cas de l'indicateur de dépenses pré-engagées, le choix de l'Insee pose davantage question.

Une autre interrogation porte sur la façon de réagir aux contraintes de moyens. Dans le domaine des TIC et de la mesure du prix des TIC, l'Insee a conduit des évolutions méthodologiques avant-gardistes (à travers l'utilisation des techniques hédoniques notamment). Cependant, la mise en œuvre de ces techniques requiert aujourd'hui des moyens conséquents, dont un pays comme la France pourrait ne pas disposer. Dans ce contexte, la mutualisation de certaines ressources au niveau européen pourrait être envisagée. L'enjeu serait de bénéficier d'une masse critique pour progresser dans un certain nombre de domaines statistiques – luxe dont disposent, par exemple, nos partenaires américains. A ce jour, les structures mutualisées en Europe ne répondent pas encore à ce type de besoin.

2. Débat

Jean-Pierre DUPORT

Le Bureau du Cris et les commissions thématiques auront à méditer les propos de nos intervenants, notamment dans la perspective d'élaborer le moyen terme 2014-2018. A ce stade, je propose d'ouvrir le débat.

Patrick DUCHÂTEAU, Medef

Certains propos tenus en introduction à la discussion vont dans le sens que nous souhaitons, notamment s'agissant de détailler l'information sur le système productif.

Dans la période d'instabilité que nous traversons, le Medef note avec satisfaction les progrès effectués dans l'exploitation de données, relevant notamment des statistiques annuelles d'entreprises. Nous saluons la

diffusion, à un niveau fin, des données du dispositif Esane. La direction des statistiques d'entreprises de l'Insee a su réaliser un important travail pour produire ces statistiques attendues. Un rapprochement entre l'Insee et la Banque de France a également permis de bâtir un baromètre du financement des PME et des TPE.

Le Medef regrette, en revanche, que certaines opérations de grande envergure tardent à aboutir. Les délais de traitement et de mise à disposition, des données du dispositif Esane notamment, nécessiteraient d'être raccourcis.

Jean-Pierre DUPORT

Le directeur général de l'Insee a pris des engagements en ce sens.

Patrick DUCHÂTEAU

Le MEDEF est par ailleurs demandeur d'indicateurs plus détaillés dans un certain nombre de domaines, afin de mieux appréhender les grands débats économiques et sociaux actuels. Il s'agirait ainsi d'obtenir des statistiques par taille et activité d'entreprise, associées à des données démographiques, économiques et financières. Ces statistiques nécessiteraient d'être comparables aux niveaux européen et international. L'enjeu serait notamment de pouvoir comparer l'évolution, la structure et les performances des tissus productifs dans les différents pays européens.

De la même manière, un baromètre des salaires et de la durée effective du travail, homogène au niveau européen, nécessiterait d'être élaboré pour suivre les évolutions comparatives du travail, en articulation avec les statistiques d'Eurostat. Dans cette optique, le Medef a souhaité la constitution d'un groupe de travail *ad hoc*, informel et non pérenne, qui réunirait les statisticiens publics et les partenaires sociaux, avec la possibilité de faire intervenir des experts. Un tel groupe de travail permettrait également de répondre à des questions d'actualité – en lien avec la performance, le partage de la valeur ajoutée, les structures de financement, l'épargne salariale, etc. – en partant de la réalité des entreprises du système productif.

Le Medef souhaite par ailleurs que la statistique publique se fasse davantage et mieux entendre, pour éviter les interprétations erronées, en particulier à l'occasion des révisions d'indicateurs. Dans la cacophonie actuelle, les données relayées par les médias ne sont pas toujours d'une fiabilité absolue et ne sont jamais mises en perspective. L'enjeu serait d'aider le service statistique public à mieux communiquer sur les données et les études qu'il publie, en vue d'alimenter le débat public. De ce point de vue, l'initiative de faire apparaître le logo de la statistique publique sur les questionnaires et les études mérite d'être saluée.

Le Medef demeure très attaché à l'efficacité et à la pérennité du service statistique public. Il s'inquiète donc de la diminution des ressources allouées à la statistique publique, qui pourrait faire redouter une diminution de la qualité des indicateurs. Des ressources publiques nécessiteraient d'être redéployées pour garantir une production statistique de qualité au moins équivalente à ce qu'elle était auparavant, au sein de l'Insee et des services statistiques ministériels. Pour faire face à la contrainte, le Medef préconise de faire en sorte que le Cnis priorise ses choix en fonction des besoins des utilisateurs, en particulier ceux associés à l'observation du système productif. Le Medef considère également qu'une plus grande mobilisation des sources administratives est nécessaire et possible. En ce sens, le Medef soutient les efforts du Président du Cnis pour vaincre les réticences de la DGFip et assurer un rapprochement avec la Banque de France. Le Medef recommande enfin d'organiser, autant que possible, une collaboration systématique entre la statistique publique et les organisations professionnelles, pour les enquêtes de conjoncture, les enquêtes structurelles, voire les indicateurs de coût et de prix. L'objectif serait d'augmenter le périmètre couvert par la statistique publique et de gagner en qualité ainsi qu'en efficacité, sans alourdir la charge pesant sur la statistique publique.

En conclusion, le Medef salue la qualité de la statistique publique en France, ainsi que le sérieux et la disponibilité de ses agents. Pour conserver cette qualité avec des moyens en baisse, des gains de productivité seront nécessaires. Il s'agira également de mobiliser les dispositifs statistiques extérieurs existants, qu'ils soient publics ou professionnels. Si le service statistique public dispose d'une parfaite maîtrise des méthodes statistiques, les organisations professionnelles connaissent, quant à elles, parfaitement leurs secteurs d'activité, dans toutes leurs spécificités. Les uns et les autres nécessiteraient d'être mobilisés pour construire des dispositifs statistiques pertinents. Les partenariats public-privé, mis en œuvre dans le secteur du BTP, pourraient ainsi être élargis au domaine de la statistique.

Jean-Pierre DUPORT

J'invite les membres de l'Assemblée à ne pas engager ce jour un débat préalable à l'élaboration du moyen terme 2014-2018. Nous aurons l'occasion de nous livrer à cet exercice au sein du Bureau du Cnis.

Denis DURAND, CGT

Notre débat pourrait porter sur le type de travaux statistiques à déployer en temps de crise, mais aussi sur l'impact de la crise économique sur la statistique publique. De fait, les statistiques sont généralement un des premiers domaines au sein duquel des économies en termes de dépenses publique sont recherchées en temps de crise. Il y a là une forme de contradiction. Y compris dans le cadre de l'Esac, les autorités particulièrement vigilantes en matière de maîtrise des dépenses publiques, ne sont pas les moins exigeantes en matière de développement des travaux statistiques. Le directeur général des statistiques de la BCE, représentant l'Eurosystème au sein de l'Esac, se montre ainsi fortement demandeur de travaux statistiques pour nourrir les analyses conjoncturelles de la BCE. Dans ce contexte, le rôle d'un organisme représentatif des usagers de la statistique publique ne saurait être de formuler des priorités négatives ou d'orienter les restrictions. Le rôle du Cnis et de l'Esac doit être d'exprimer les besoins des utilisateurs, le cas échéant en insistant sur la nécessité de ne pas réduire les moyens de la statistique publique, à plus forte raison dans un contexte économique et sociale inédit. Tel était d'ailleurs le sens des propos tenus par la présidente de l'Esac lors de la dernière assemblée plénière du Cnis. Cette position a également exprimée par l'Esac à travers une déclaration publiée à l'été 2011.

En période de crise, le développement des mauvaises statistiques représente un véritable danger. Un mauvais usage de bons chiffres est susceptible d'être fait, notamment à travers les médias, d'où l'importance de la communication et de l'information du public sur les travaux de la statistique publique. Le Cnis conserve une responsabilité dans ce domaine.

Se pose ensuite la question des moyens nécessaires pour faire face à une demande croissante. A cet endroit, je note l'appel de Gilbert Cette à une plus grande mutualisation des travaux à l'échelle européenne. Cette réflexion pourrait être approfondie dans le cadre du Cnis. Certes, l'utilisation des sources existantes, y compris administratives et privées, devrait permettre au système statistique de gagner en efficacité. Néanmoins, il ne semble pas exister de « solution miracle » en la matière. L'utilisation de toute source a un coût, à plus forte raison lorsque celle-ci n'a pas été conçue à des fins statistiques.

L'accentuation de la demande et la pression exercée par les décideurs politiques et/ou économiques pour obtenir rapidement des données répondant aux questions qu'ils se posent pourraient conduire à des arbitrages entre réactivité et qualité de la statistique publique.

Un autre risque serait celui d'une crise des statistiques. L'évolution des normes comptables, sous l'influence d'une vision patrimoniale de l'entreprise, pèse sur la capacité du système statistique public à recueillir l'information dont il a besoin pour produire des statistiques de bonne qualité. Ce point, développé dans le cadre du rapport Salustro, a déjà été débattu au sein du Cnis.

Une dernière difficulté se trouve liée aux pressions exercées sur l'appareil statistique en période de crise. Ces pressions ont conduit quatre confédérations syndicales à interpeller l'Autorité de la statistique publique. L'importance de cette préoccupation mérite d'être soulignée aujourd'hui.

Dès lors qu'on observe le développement concret de la crise en Europe, on est frappé par le rôle crucial qu'ont joué les statistiques dans certains épisodes. Le cas de la Grèce est symptomatique. De façon générale, la focalisation sur un certain nombre d'indicateurs, ayant trait notamment aux finances publiques, fait peser sur les statisticiens une responsabilité extrêmement politique. Un traité européen est en cours d'adoption pour encadrer les politiques budgétaires nationales. Le mécanisme proposé reposerait sur l'analyse des déficits publics sur la durée d'un cycle économique. Or certaines notions telles que l'écart de production ou le PIB potentiel restent difficiles à définir de façon rigoureuse. Appartiendra-t-il aux statisticiens de dire le vrai sur la situation des pays du point de vue de leurs finances publiques ? En auront-ils les moyens ? L'édifice construit à travers le traité européen reposera-t-il sur des bases solides ?

En conclusion, force est de constater que la crise met à l'épreuve l'indépendance de la statistique publique. De ce point de vue, il convient de rappeler que l'indépendance réside également dans la capacité à interagir de façon efficace avec l'ensemble de la société. Le Cnis doit être de plus en plus le lieu de ce débat. La volonté du président du Cnis de multiplier les occasions de débat public sur le service statistique public et la statistique en générale nécessiterait également d'être soutenue. L'impact de certains travaux du Cnis a été évoqué ce jour. On notera que le Cnis n'est jamais aussi convaincant que lorsqu'il s'appuie sur un dialogue extrêmement ouvert avec les représentants de l'ensemble des forces sociales.

Henry CHEYNEL, FBF

L'attente est forte vis-à-vis des données concernant le système financier. Grâce à la Banque de France, à Alain Duchateau et à la mobilisation des membres du Cnis, une série d'auditions est en cours au sein du groupe de travail sur les statistiques bancaires par lignes de métiers qui montre que toutes les parties prenantes jouent le jeu : les organisations syndicales, les analystes financiers, les autorités de tutelles, la FBF et les banques. Ce travail devrait aboutir dans les délais. Toutes les attentes ne seront pas satisfaites. Néanmoins, la démonstration sera faite de la richesse apportée par le cumul d'informations publiques, parapubliques et privées. Les documents de référence des banques, pour pouvoir être exploités, nécessiteront toutefois un certain nombre d'ajustements entre les cadres comptables publics et privés.

Le fait que les travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie aient été mentionnés par Vincent Chriqui prouve que ceux-ci sont utilisés à l'extérieur, ce dont on ne peut que se féliciter. Les travaux du groupe de travail sur les statistiques bancaires par lignes de métiers ont également été évoqués ce jour. De fait, il existe peu d'instances au sein desquelles des travaux aussi poussés sont menés.

S'agissant d'enrichir le débat public, l'accent nécessiterait d'être mis sur la désindustrialisation (délocalisations, relocalisations, etc.).

Benoît ROBIN, FO

Force Ouvrière s'associe aux remerciements adressés à Philippe Cuneo pour son engagement au sein du Cnis. Dans une période de transformation du Cnis et de mise en place d'un certain nombre d'instances et d'articulations nouvelles, le secrétariat général dans son ensemble a joué un rôle déterminant. Très attachés au rôle du Cnis dans l'animation du système statistique et du débat public, nous espérons pouvoir prolonger cette dynamique avec Pierre Audibert. Pour la CGT-Force Ouvrière, s'il importe que le Conseil national de l'information statistique sache évoluer comme il a pu le faire dans le passé, il convient de s'assurer que ce Conseil constitue un espace déterminant dans l'environnement de l'appareillage statistique public et qu'il puisse mener à bien en toute indépendance l'ensemble de ses missions.

A cet endroit, FO réitère sa demande concernant la mise à disposition, comme ce fut le cas par le passé, de données statistiques sous embargo, afin de permettre aux acteurs sociaux de mieux percevoir les enjeux du débat autour des statistiques et de mieux appréhender les évolutions méthodologiques. Cette demande paraît d'autant plus légitime que d'autres acteurs bénéficient aujourd'hui d'un certain nombre d'éléments (de manière « privative ») et que des ruptures d'embargos ont déjà amené le Cnis à réagir. Les acteurs sociaux nécessiteraient de pouvoir s'associer au débat en partageant les éléments en question. L'information statistique est utile et nécessaire dans toute démocratie. La CGT-FO insiste pour que l'appareil statistique public ne puisse être l'objet de quelques pressions dévoyant son rôle tant dans la production des données que dans les interprétations de celles-ci au travers des études économiques qui rentrent pleinement dans son champ d'activité.

FO partage également les inquiétudes exprimées concernant l'évolution des budgets alloués au service statistique public. Bien que les services statistiques et leurs agents continuent de réaliser un travail de qualité, le sujet demeure préoccupant. Cette problématique déterminante a déjà été évoquée lors des précédentes assemblées plénières du Cnis.

S'agissant des conséquences de la crise pour l'appareil statistique, le panorama des évolutions engagées et des projets en cours, présenté ce jour, devrait pouvoir alimenter la réflexion dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2014-2018. Et, comme la CGT-FO a eu l'occasion à maintes reprises de faire état de ses analyses et de ses positions sur la crise, nous ne nous étendrons pas sur ce sujet très important avec des conséquences pour le moins non négligeables pour les salariés, chômeurs et retraités.

Jacques FOURNIER, Banque de France

La Banque de France s'associe aux remerciements adressés à Philippe Cuneo et accueille chaleureusement son successeur à la tête du secrétariat général du Cnis.

En ce qui concerne la crise et ses conséquences pour la statistique publique, trois défis méritent d'être soulignés. L'attente est tout d'abord renforcée à l'égard de la statistique publique, notamment en terme de rapidité. Afin de résoudre l'équation entre rapidité et fiabilité, une voie pourrait être de développer une vision « stéréoscopique », notamment s'agissant de réaliser les prévisions de croissance du PIB. Les prévisions de l'Insee, de la Banque de France et des instituts privés pourraient ainsi être croisées.

La crise fut également une crise des modèles, qu'ils soient économiques ou financiers. La crise a révélé un manque de linéarité et de proportionnalité des modèles – un événement minime pouvant y avoir des

conséquences considérables et imprévisibles. Le défi pour les économistes et les statisticiens sera de faire face à la disparition d'une forme de déterminisme. Au-delà de la multiplication des données et des analyses, le rôle des statisticiens nécessiterait d'être renforcé, pour faire en sorte qu'ils participent davantage aux réflexions sur la stabilité financière et les évolutions macroéconomiques. Ce mouvement a déjà été engagé au sein de la Banque de France. Une meilleure articulation nécessiterait d'être trouvée entre les travaux des statisticiens et des économistes.

La communication revêt également un caractère fondamental. Dans l'optique de participer à cet effort, la Banque de France a mis en place en juillet 2011 le site « webstat », sur lequel sont publiées de très nombreuses séries autorisant des croisements et des corrélations. Cela étant, la communication, ayant ses limites, ne saurait à elle-seule résoudre les problématiques d'interprétations.

Une réflexion sur la mutualisation à l'échelle européenne serait par ailleurs utile. L'enjeu serait toutefois de prendre en compte le fait que toutes les données statistiques européennes ne sont pas de niveau équivalent, en termes de disponibilité, de qualité, etc. Une prudence nécessiterait d'être conservée, afin que la mutualisation européenne ne se traduise pas par un nivellement par le bas.

Jean-Luc BIACABE, ACFCI

La crise semble avoir réhabilité le « vieux » PIB. Indépendamment de l'intérêt de réfléchir à la notion de bonheur national brut, améliorer la connaissance du PIB et de la comptabilité nationale demeure indispensable en temps de crise. Dans un contexte fortement marqué par le chômage et la dette publique, le PIB demeure le meilleur instrument de politique économique.

La crise confirme par ailleurs que la principale faiblesse de notre système demeure l'articulation entre la sphère financière et la sphère réelle. En dépit des progrès réalisés, notamment à travers la rédaction du rapport du Cnis sur la connaissance des prix du secteur immobilier, notre connaissance des bilans des entreprises et de leurs liens avec l'activité réelle reste très perfectible.

Enfin, dans la période actuelle, peut-être les ambitions de la statistique publique nécessiteraient-elles d'être ajustées aux moyens. Peut-être conviendrait-il d'éviter de construire des outils trop luxueux, pour se concentrer sur la réponse aux besoins urgents, en tenant compte des moyens disponibles.

Roxanne SILBERMAN, CNRS – Réseau Quételet

Dans le contexte actuel de récession, les problématiques d'accessibilité et de comparabilité des données sont au cœur des enjeux en termes de qualité de la statistique et des diagnostics. Un des éléments de la comparabilité demeure l'accès à des données très détaillées, les agrégats disponibles sous d'autres formes masquant souvent d'importantes disparités. En France, des progrès ont été réalisés en ce sens. Ceci n'est pas encore le cas dans tous les pays européens. Cette question de l'accessibilité doit maintenant être traitée au niveau européen, voire international. On voit encore trop souvent du « benchmarking » en matière de politiques publiques fait à partir de statistiques grossières non comparables.

Gilles POUZIN, CFTC

Des précautions doivent être prises par les médias s'agissant d'utiliser les statistiques. Néanmoins, il serait naïf de croire que davantage de communication suffirait à assurer une juste interprétation par tous des données statistiques. En période de crise et de réforme, faisant émerger des enjeux politiques, il conviendrait également de responsabiliser les relais d'opinion utilisant les statistiques à l'appui de leurs arguments. Le Cnis et l'Insee devront demeurer attentifs à ce sujet. A cet endroit, on ne peut que se féliciter du rappel adressé par l'Insee aux relais d'opinion et aux personnes d'influence concernant la nécessité de bien utiliser les statistiques.

Charles EL NOUTY, CGPME

La CGPME confirme l'importance de maintenir un service statistique public de qualité en période de crise. Une logique de veille stratégique nécessiterait par ailleurs d'être développée. Un regard aurait ainsi pu être porté en amont de la crise actuelle sur les PME et le système productif. L'enjeu serait également de raccourcir les délais de mise à disposition de certaines données, en particulier celles concernant les PME, sans remettre en cause la qualité de celles-ci. Enfin, la statistique nécessiterait d'être protégée de certaines critiques et de certaines interprétations par des acteurs non spécialistes – la statistique étant une science suivant une courbe d'apprentissage et non une croyance.

Gilbert CETTE

La dégradation du solde extérieur de la France et la faible performance des entreprises françaises à l'exportation posent question aujourd'hui. Or aucune explication solide, susceptible d'orienter une politique de redressement, n'a pu être proposée jusqu'à présent. Ceci traduit un besoin de statistiques, y compris en provenance d'autres pays. Il est ainsi difficile de tester l'hypothèse selon laquelle les entreprises françaises de moyenne dimension seraient davantage « bridées » dans leur croissance que leurs semblables allemandes, faute de pouvoir disposer de statistiques individuelles d'entreprises concernant l'Allemagne. Des éléments déterminants pour la compréhension de la dynamique de l'économie française font ainsi défaut. Par ailleurs, des outils disponibles en France ne peuvent être déployés pour opérer des comparaisons au sein de la zone euro ou à l'international.

Fabrice LENGART, Insee - DSDS

Je souhaiterais revenir sur la façon dont l'Insee s'est saisi de la problématique des dépenses pré-engagées. Avec l'instauration d'un débat autour de la question du pouvoir d'achat, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2007, la notion de « dépenses contraintes » a été popularisée. A l'issue de l'élection présidentielle, un groupe de travail a été mis en place par les pouvoirs publics. L'Insee a alors indiqué qu'il ne disposait pas d'une légitimité suffisante pour normer ce qu'était une dépense contrainte. La comptabilité nationale a donc travaillé sur le sujet à partir des recommandations du rapport Quinet. Ce faisant, le service statistique public a pu élaborer une réponse, en s'inscrivant dans le cadre fixé par la comptabilité nationale. L'évolution de la part des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages a pu ainsi être mise en perspective, au regard de l'évolution constatée du pouvoir d'achat. Un pas de plus pourrait consister, comme l'a suggéré Gilbert Cette, à construire un outil permettant au citoyen de fabriquer son propre panier de dépenses contraintes.

Jean-Marc BEGUIN, Insee - DSE

L'accent a été mis sur les délais de publication des statistiques d'entreprises. A ce jour, nous disposons des données concernant l'année 2010. Cependant, celles-ci nécessiteraient de pouvoir être étudiées par les comptables nationaux avant d'être diffusées. En régime de croisière, il devrait être possible de publier les données concernant une année N en début d'année N+2, voire en fin d'année N+1 (en fonction du niveau de détail). Nous progressons en ce sens.

Jean-Philippe COTIS

A ce stade, il convient de souligner que l'Insee résiste relativement bien à la pression budgétaire. Des gains d'efficacité importants continuent d'être réalisés et le réseau des directions régionales a pu être redéployé. Cet effort de rationalisation préserve un certain nombre de moyens de production. En outre, la diminution des effectifs s'avère moins marquée au sein de l'Insee que dans d'autres institutions, du fait des mesures accompagnant l'implantation d'un pôle de la statistique publique à Metz. En revanche, la pression exercée sur les frais de fonctionnement de l'Insee demeure préoccupante. Cette contrainte révèle un enjeu de soutenabilité des processus de production.

L'Insee a par ailleurs fait l'objet de peu de pressions politiques au cours des dernières années. Certes, des correctifs ont dû être apportés suite à des interprétations plus ou moins robustes débattues sur la place publique. Néanmoins, l'Insee semble bien respecté en tant qu'institution.

En dépit des inquiétudes portant sur ses moyens à long terme, l'Insee continue à produire quantité d'innovations, ce dont on ne peut que se réjouir. L'Insee se réorganise, notamment à travers la création en son sein d'une direction de la méthodologie, afin de préserver ses fonctions stratégiques et de faire en sorte que sa gouvernance soit à la hauteur des défis actuels.

Cette intervention sera, du reste, ma dernière en tant que directeur général de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT

Le Cnis remercie le directeur général de l'Insee pour la confiance qu'il a accordé au Conseil et pour sa volonté d'aborder sans tabou tous les sujets de préoccupation. Le Cnis ne saurait fonctionner dans un autre climat. Nous remercions également l'ensemble des intervenants lors de cette assemblée pour leur contribution au débat.

Il nous appartiendra de méditer, dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2014-2018, sur la nécessité de maintenir une qualité de la réponse statistique qui permette d'appréhender à la fois le pays « légal » et le pays « réel », ainsi que l'articulation entre la sphère financière et la réalité de la situation économique. Du reste, il est clair que le développement des normes IFRS n'a pas été sans influence sur la dissociation entre le pays « légal » et le pays « réel ».

II. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2012

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je propose que nous examinions les propositions d'amendements à l'avis général sur les programmes statistiques pour 2012.

Projet d'avis général n°1

Un amendement, recouvrant quatre propositions, est présenté par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'enjeu serait de faire référence au nécessaire respect de la déontologie statistique, en renvoyant au code de bonnes pratiques de la statistique européenne. En réaction à certaines situations ayant déjà donné lieu à l'intervention des confédérations syndicales, l'idée serait de souligner la détermination des piliers du système statistique public à défendre l'indépendance du service statistique public.

Jean-Pierre DUPORT

Le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne me semble aller de soi. Il conviendrait davantage de faire référence au respect de la déontologie dans le bon usage des statistiques.

Gérard DE LAVERNEE, Medef

De quel usage serait-il question ?

Jean-Pierre DUPORT

L'avis serait adressé à tous les utilisateurs, en visant implicitement ceux ne respectant pas le bon usage (en ne respectant pas les calendriers de diffusion notamment).

Denis DURAND

Cette formulation semble satisfaisante.

La proposition est adoptée.

Denis DURAND

Une autre modification viserait à rappeler la nécessité de progresser dans la connaissance des phénomènes économiques et sociaux dans un contexte de crise.

La proposition est adoptée.

Denis DURAND

La référence au rapport du groupe de travail sur les associations pourrait quant à elle être renvoyée à l'avis pleinement consacré à ces travaux.

La proposition est adoptée.

Denis DURAND

Il conviendrait par ailleurs que le Cnis insiste sur la nécessité de tirer les enseignements du bilan de la création d'un pôle de la statistique publique à Metz – cette opération constituant, du point de vue de la CGT, un échec.

Jean-Pierre DUPORT

Solliciter un bilan de la création d'un pôle de la statistique publique à Metz implique une volonté d'en tirer les enseignements. La proposition pourrait donc être redondante.

La proposition est rejetée.

Projet d'avis général n°3

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'idée serait d'insister également sur l'intérêt de la statistique publique pour éclairer les questions économiques et de faire référence à la réflexion sur le moyen terme 2014-2018 pour initier le débat public sur les statistiques.

Jean-Pierre DUPORT

Les questions économiques étant des questions de société, je propose de faire référence aux sujets de société et notamment aux questions économiques.

En ce qui concerne le débat public sur les statistiques, je propose par ailleurs de demander au Bureau du Cnis d'en préciser les objectifs et à l'Insee d'en préciser les conditions de réalisation.

Compte tenu des remarques formulées en séance, la proposition d'amendement est adoptée

Projet d'avis général n°5

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'idée serait de faire référence à la mise en valeur des statistiques plutôt qu'à leur valorisation.

Jean-Pierre DUPORT

La valorisation, liée à l'utilisation des statistiques publiques, était pourtant la question principale.

Mériadec RIVIÈRE, Unaf

Le terme « valorisation » est souvent utilisé pour renvoyer à la notion d'évaluation. Le terme « mise en valeur » serait donc moins équivoque. Néanmoins, l'idée serait ici de faire référence à une utilisation plus valorisante des statistiques publiques, ce qui irait au-delà de la mise en valeur.

Patricia FERRAND, CFDT

Le terme « valorisation », parfois associé à l'action de déterminer un prix, pourrait être mal interprété.

Philippe CUNEO

L'avis pourrait faire référence à une meilleure utilisation et la mise en valeur des statistiques publiques.

Compte tenu des remarques formulées en séance, la proposition d'amendement est adoptée.

Projet d'avis général supplémentaire

Un projet d'avis supplémentaire est présenté par Roxane Silberman (CCDSHS – Réseau Quételet).

Roxane SILBERMAN

Le Cnis pourrait se féliciter de la mise en place du CASD, en soulignant qu'il s'agit d'un équipement très coûteux en termes d'investissement et de fonctionnement (ressources humaines et moyens financiers). Dans ce contexte, il serait dommage de ne pas étendre son champ d'utilisation aux données des bases administratives, amenées à être de plus en plus mobilisées et ne relevant pas du Comité du secret statistique. On peut penser notamment aux données de Pôle Emploi. Rien dans la loi n'interdirait une telle évolution, qui pourrait permettre de ne pas disperser l'offre et les efforts des administrations.

Philippe CUNEO

Le Cnis pourrait même suggérer que soit étudiée la possibilité que le CASD développe le champ de ses services, tant du point de vue des publics (avec une ouverture en direction des agences d'urbanisme, en référence aux conclusions du rapport Vorms sur les statistiques de l'immobilier) que des fichiers mis à disposition (avec un élargissement aux sources administratives détenues en dehors du service statistique public).

Roxane SILBERMAN

Le CASD avait vocation, lors de la mise en place de ses financements dans le cadre du grand emprunt, à permettre un accès sécurisé aux données dans un objectif de recherche.

Jean-Pierre DUPORT

Il pourrait être peu cohérent de réserver cet équipement aux seuls chercheurs, sous prétexte qu'il leur a été destiné en premier lieu.

Roxane SILBERMAN

Je ne saurais exprimer la position du CASD sur ce point.

Patrick DUCHÂTEAU

L'ouverture pourrait être plus large, sans focalisation sur les agences d'urbanisme.

Compte tenu des remarques formulées en séance, la proposition d'avis supplémentaire est adoptée.

Projet d'avis général n°7

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

La CGT considère qu'il conviendrait d'arrêter l'expérimentation d'étalonnage des données privées. Le fait que la FNAIM se soit réclamée de cette procédure en dépit des dispositions prévues prouve que celle-ci est dangereuse pour la qualité de l'information fournie au public.

Jean-Philippe COTIS

La situation évoquée est inacceptable. Un courrier a d'ailleurs été adressé à la Fnaim à ce sujet.

Jean-Pierre DUPORT

Il serait toutefois difficile de suspendre la procédure, dans la mesure où une seconde expérimentation a été initiée.

Denis DURAND

L'expérimentation pourrait ne pas être poursuivie au-delà des travaux déjà engagés.

Jean-Pierre DUPORT

Nous ne pouvons préjuger, à ce stade, des résultats de la seconde expérimentation.

Michel LAMY, Cese

Le fait de demander à des organismes privés d'appliquer des méthodes de la statistique publique, sans qu'un protocole strict ait été établi, semble devoir entraîner nécessairement des distorsions.

Jean-Pierre DUPORT

Le but de l'expérimentation est précisément d'évaluer les risques de distorsion, en vue de protéger les citoyens et consommateurs.

La proposition d'amendement est rejetée.

Un amendement est proposé par Patricia Ferrand (CFDT).

Patricia FERRAND

L'enjeu serait de mettre en œuvre une évaluation de l'expérimentation, afin de clarifier les critères de décision s'agissant de généraliser ou d'interrompre la procédure.

Jean-Luc BIACABE

S'agirait-il d'évaluer l'expérimentation sur les données de la Fnaim ou d'évaluer la procédure en tant que telle ?

Jean-Pierre DUPORT

L'évaluation porterait sur la procédure d'expérimentation.

Patrick DUCHÂTEAU

Le texte pourrait tout de même faire référence à l'objectif d'alléger la charge induite par l'expérimentation.

Jean-Pierre DUPORT

Le Cnis pourrait demander à l'Insee de poursuivre l'expérimentation de la procédure, en en allégeant la charge.

Compte tenu des remarques formulées en séance, la proposition d'amendement est adoptée.

Projet d'avis général n°8

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

Comme le soulignait Gilbert Cette, les méthodes innovantes ont généralement un coût important. Il y aurait donc une contradiction à viser le développement de méthodes innovantes, tout en souhaitant qu'elles soient développées à moindre coût. Il conviendrait par ailleurs de faire référence à des méthodologies et à des estimations « de qualité ».

Jean-Pierre DUPORT

L'avis pourrait effectivement faire référence à des méthodologies et à des estimations de qualité. La préoccupation liée aux coûts me paraîtrait, en revanche, devoir être exprimée.

Jean-Philippe COTIS

Le progrès technique accroît également l'efficacité.

Denis DURAND

La CGT retire sa proposition ayant trait au coût des développements.

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement est adoptée.

Projet d'avis général n°9

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'enjeu serait de rappeler la recommandation du Cnis de renouveler l'enquête logement selon un rythme quinquennal.

Jean-Pierre DUPORT

L'Assemblée ne saurait anticiper sur les positions du Cnis à l'horizon 2017-2018. A ce stade, l'Assemblée pourrait réaffirmer l'attachement du Cnis à voir se réaliser l'enquête logement de 2013.

Gilles POUZIN

Le Cnis pourrait recommander de ne pas réduire la fréquence de réalisation de l'enquête.

Jean-Pierre DUPORT

Insistons pour le moment sur la réalisation de l'enquête de 2013.

Denis DURAND

Le fait de marquer dès à présent la préoccupation du Cnis pourrait éviter d'avoir à argumenter jusqu'au dernier moment pour obtenir le renouvellement de l'enquête.

Jean-Pierre DUPORT

La question pourra être posée dans le cadre de l'élaboration du moyen terme 2014-2018.

La proposition d'amendement est rejetée.

Projet d'avis général n°1

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'idée serait de suivre de près la poursuite des travaux en matière de statistiques sur la sécurité et la réponse pénale.

La proposition d'amendement est adoptée.

Projet d'avis général n°12

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

L'accent pourrait être mis également sur la coopération entre la statistique publique et les administrations territoriales en charge des politiques publiques ayant trait au handicap et à la dépendance.

La proposition d'amendement est adoptée.

Un amendement est proposé par Roxane Silberman (CCDSHS – Réseau Quételet).

Roxane SILBERMAN

La participation de la France à l'enquête SHARE – enquête longitudinale européenne centrale pour le suivi des personnes âgées – est aujourd'hui fortement menacée, du fait d'un retrait partiel de l'Insee vis-à-vis de cette opération. Sans rouvrir le débat sur le bien-fondé de ce retrait, il conviendrait d'en souligner l'impact.

Certes, l'Insee était le seul institut statistique national à prendre en charge ce projet. Néanmoins, force est de constater que les financements complémentaires, recherchés auprès du monde de la recherche et de la DGS notamment, ne permettront pas de compenser le désengagement de l'Insee. Dans ce contexte, le Cnis pourrait adresser un signal fort à l'ensemble des acteurs concernés, parmi lesquels figurent les ministères de la recherche, de la santé et des finances.

Philippe CUNEO

Un avis sur ce point pourrait être intégré au projet d'avis de la commission « services publics et services aux publics ».

Roxane SILBERMAN

L'importance de cette enquête semblait justifier un avis dans le projet d'avis général. En outre, il paraissait délicat de modifier les avis des commissions thématiques lors de l'assemblée plénière.

Gilles POUZIN

Peut-être conviendrait-il de souhaiter, à cet endroit, le développement de partenariats public-privé. Le Cnis pourrait ainsi insister sur l'importance de trouver des financements, le cas échéant à travers des voies nouvelles, pour permettre à la France de participer à l'enquête.

Roxane SILBERMAN

La recherche de financements privés se poursuit. Néanmoins, il paraîtrait anormal que cette enquête ne bénéficie pas d'un financement public important. L'accent mis sur la recherche de financements privés ne serait pas complètement adapté à la situation actuelle, traduisant un manque d'investissement de la part des établissements publics.

Philippe CUNEO

Le Cnis pourrait s'inquiéter d'un risque d'interruption de la participation française à l'enquête, en souhaitant que soient examinés de façon urgente par les acteurs concernés tous les moyens susceptibles de concourir au financement de l'opération.

Charles EL NOUTY

Ceci pose le problème du financement par les pouvoirs publics de l'ensemble des cohortes de population générale. Le choix a été fait par les pouvoirs publics de privilégier les cohortes de malades et de jeunes enfants. Nous comprenons tous le retrait de l'Insee, pour des raisons économiques, du financement de l'enquête SHARE. Nous déplorons également que l'enquête SHARE ne puisse bénéficier de crédits suffisants. Pour autant, serait-il opportun de mettre l'accent uniquement sur cette cohorte, alors que d'autres connaissent des difficultés de financement ?

Roxane SILBERMAN

L'enquête SHARE bénéficiait auparavant d'un financement par l'Insee. En outre, cette enquête présente la particularité d'être une infrastructure européenne. Le désengagement de l'Insee, en dépit de l'éclairage apporté par son directeur général, pourrait être perçu comme un signal négatif. Tel a déjà été le cas dans le cadre de l'examen du projet par un jury international lors de l'appel d'offres Equipex de 2011.

Jean-Pierre DUPORT

La problématique du financement des cohortes pourra être abordée dans le cadre de l'élaboration du moyen-terme 2014-2018, ainsi que dans le cadre des commissions thématiques. A ce stade, je propose que nous adoptions la proposition d'avis formulée par Roxane Silberman, en intégrant les remarques formulées en séance.

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'amendement est adoptée.

Philippe CUNEO

L'avis sera intégré au projet d'avis de la commission « services publics et services aux publics ». Si son président s'y oppose, l'avis sera réintégré au projet d'avis général.

Projet d'avis général n°15

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

La référence à l'intérêt porté par trois ministres au rapport Archambault pourrait être supprimée, pour exprimer la profonde irritation que les interventions ministérielles ont suscitée durant la conduite de ce dossier.

Jean-Pierre DUPORT

Il pourrait être au contraire opportun de souligner l'intérêt porté par trois ministres au rapport Archambault – le Cnis se désolant souvent par ailleurs du désintérêt des ministres vis-à-vis de certains travaux statistiques et du sort généralement réservé aux services statistiques dans le cadre des opérations de délocalisation.

La proposition d'amendement est rejetée.

Projet d'avis général n°20

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

Il s'agirait de faire référence aux risques systémiques, en matière bancaire et financière.

La proposition d'amendement est adoptée.

Projet d'avis général n°23

Un amendement est proposé par Denis Durand (CGT).

Denis DURAND

Le Cnis pourrait être plus précis dans son expression sur les travaux du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement, compte tenu des enjeux recouverts pour la société et la statistique publique, en particulier du point de vue de l'acceptabilité sociale des opérations statistiques. L'avis pourrait ainsi insister sur la pertinence et l'acceptabilité sociale du questionnaire, ainsi que sur la volonté de répondre à des besoins d'information localisée. Cette précision serait d'autant plus légitime que le groupe de travail a adopté une méthode particulière, consistant à fonctionner dans un cadre restreint tout en procédant à des auditions d'intervenants extérieurs.

Roxane SILBERMAN

Les termes de pertinence et d'acceptabilité sociale ne figurent pas dans le mandat du groupe de travail. De surcroît, la notion d'acceptabilité sociale demeure difficile à appréhender, à plus forte raison au vu de la diversité des opérations de recensement dans le monde.

Jean-Pierre DUPORT

Il s'agirait bien de répondre à des besoins locaux et non à des besoins d'information localisée.

Benoît ROBIN

Peut-être pourrait-on faire référence à la volonté de répondre notamment à des besoins locaux. En pratique, d'autres entités travaillant sur les territoires pourraient être intéressées par des données issues du recensement.

Jean-Pierre DUPORT

Le risque serait d'ouvrir la voie à l'expression de multiples besoins ponctuels. Les besoins locaux pourraient simplement être adressés – les maires participant au financement de l'opération.

Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale du recensement de la population, recouvrant un véritable enjeu, je proposerais de faire référence aux contraintes de simplicité et de concision, pour faciliter l'acceptabilité sociale du questionnement.

Denis DURAND

L'accent nécessiterait d'être mis également sur la pertinence des questions posées. L'avis ferait ainsi écho au débat sur l'introduction de statistiques ethniques dans le recensement de la population – statistiques susceptibles de nuire gravement, comme cela a été le cas en Allemagne, à l'acceptabilité sociale du questionnement.

Compte tenu des remarques formulées en séance, la proposition d'amendement est adoptée.

Projets d'avis des commissions « environnement et développement durable » et « territoires »

Deux avis supplémentaires sont proposés par Michel LAMY (CESE).

Michel LAMY

Les commissions « environnement et développement durable » et « territoires » ne se sont pas réunies en tant que telles en 2011. Un premier avis pourrait néanmoins exprimer le souhait du Cnis de voir se poursuivre les travaux de concertation avec la Commission nationale sur les indicateurs de développement durable, en particulier afin d'assurer les conditions d'une diffusion la plus large possible et une appropriation de ces indicateurs.

Philippe CUNEO

Le Cnis pourrait souhaiter que les travaux se poursuivent avec la Commission nationale sur les indicateurs de développement durable, en vue d'assurer une appropriation des indicateurs la plus large possible par la société civile. Ce travail contribuera à la révision de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'avis supplémentaire est adoptée.

Michel LAMY

Un second avis pourrait solliciter un éclairage sur l'avancement des travaux statistiques portant sur l'Outre-mer.

Jean-Pierre DUPORT

Le Cnis pourrait souhaiter que les efforts engagés par le service statistique public pour étendre ses statistiques portant sur l'Outre-mer soient poursuivis et que cette question soit régulièrement examinée au sein de la commission « territoires ».

Michel LAMY

L'enjeu serait notamment de réaffirmer le souhait de voir aboutir la mise en place de l'Observatoire de l'Outre-mer.

Jean-Pierre DUPORT

Ce sujet devra être abordé dans le cadre de la commission « territoires ».

Compte tenu des modifications apportées en séance, la proposition d'avis supplémentaire est adoptée.

Projet d'avis de la commission « système financier et financement de l'économie »

Deux amendements sont proposés par Jacques Fournier (Banque de France).

Jacques FOURNIER

L'avis n°3 de la commission pourrait faire référence à la publication d'un nouveau « stat info » sur le secteur des assurances en 2012 et se féliciter de la mise à disposition par la BCE de données agrégées pour la zone euro à partir de juin 2011.

Le même avis nécessiterait de prendre en compte le report à début 2014 de l'assujettissement des entreprises d'assurance au reporting « Solvabilité 2 ».

Les propositions d'amendements sont adoptées, sous réserve de leur acceptation par le président de la commission « système financier et financement de l'économie ».

Sous réserve des amendements adoptés en séance, le projet d'avis général du Cnis sur le programme statistique 2012 est adopté.

Conclusion**Philippe CUNEO**

Avant de clore cette journée, je souhaiterais dire aux membres du Cnis tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec eux. J'ai le sentiment que nos travaux ont été constructifs et je suis convaincu que Pierre Audibert saura s'inscrire dans cette dynamique. Je souhaiterais également dire à Jean-Pierre Duport ma fierté d'avoir travaillé avec lui. Il est au nombre des hauts fonctionnaires qui rendent fier d'appartenir au service public.

Jean-Pierre DUPORT

Merci à tous.

La séance est levée à 13 heures 30.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Projet d'avis général 2012 ;
- Projet d'avis 2012 des commissions ;
- La Crise économique et ses conséquences en matière statistique – Centre d'analyse stratégique ;
- La crise et ses conséquences sur la statistique publique – Insee

Liste des sigles manipulés par le Conseil National de l'Information Statistique (Cnis)

Sigle	Intitulé	Complément
ACFCI	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie	
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	
Antipol	Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement	
APCM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers	
Artema	Association des roulements des transmissions de l'étanchéité et de la mécatronique associée	
BdF	Banque de France	
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux	
BSPA	Bureau central des statistiques de la pêche et de l'aquaculture	
CCDSHS	Centre Commun de Documentation en Sciences Humaines et Sociales	
CCIP	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris	
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole	
CEE	Centre d'études de l'emploi	
Ceren	Centre d'études et de recherche sur l'énergie	
Cereq	Centre d'étude et de recherche sur les qualifications	
Certu	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques	
CFDT	syndicat Confédération Française Démocratique du Travail	
CFE CGC	Centre de Formalités d'Entreprises	
CFTC	Confédération des Travailleurs Chrétiens	
CGC	Confédération Générale des Cadres	
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises	
CGT	Confédération Générale du Travail	
CGT FO	Confédération Général du Travail - Force Ouvrière	
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiale	
CnamTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Cnav	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	
Crest	Centre de recherche en économie et statistique	

CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales	
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Datar	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale	
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques	
DGAFP	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique	
DGcis	Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services	
Dger	Direction générale des études et recherches	
DGfip	Direction Générale des finances publiques	
Diact	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Esane	Elaboration des statistiques annuelles d'entreprise	
Eve	Fichier des EVenementS	
Fnsea	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	
FNTF	Fédération nationale des travaux publics	
FQP	enquête sur la Formation et la Qualification Professionnelle	
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales	
IGF	Inspection Générale des Finances	
Ined	Institut national d'études démographiques	
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé	
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité	
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale	
Irdes	Institut de recherche et documentation en économie de la santé	

IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	
Medef	Mouvement des Entreprises DE France	
Meos	Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques	
MSA	Mutualité sociale agricole	
OED	Observatoire Économique de la Défense	
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales	Premier ministre
Resane	Refonte des Statistiques Annuelles d'entreprises	
RSA	Résumés de Sorties Anonymisées	
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études	
SDT	Enquête Suivi de la Demande Touristique (SOFRES)	
SGCiv	Secrétariat général du comité ministériel des villes	
Sies	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sitram	Système d'information sur les transports de marchandises	
SocGEN	Société Générale	
SOeS	Service de l'Observation et des Statistique	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement Commissariat général au développement durable
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie	
SSP	Service de la statistique et de la prospective	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Sumer	SURveillance MEdicale des Risques	
TeO	Enquête Trajectoires Et Origines	
VNF	Voies Navigables de France	
ZFU	Zone Franche Urbaine	
ZUS	Zone Urbaine Sensible	